

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Tunisie Leasing et Factoring**

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord  
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mercredi le 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Cabinet M.S Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr Jaouhar BEN ZID & Cabinet FINOR représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB.**

## BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc.	31-déc.
		2022	2021
Liquidités et équivalent de liquidités	5	93 670 590	147 487 433
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 599 420 063	1 565 227 063
Acheteurs Factorés	7	169 890 887	132 947 705
Portefeuille titre commercial		60 323 149	63 799 809
Portefeuille d'investissements	8	14 448 336	14 489 576
Titres mis en équivalence	8	2 633 842	2 745 338
Valeurs Immobilisés	9	180 880 654	154 107 074
Actifs d'impôts différés	10	19 007 180	12 533 614
Autres actifs	11	54 194 286	69 396 546
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 194 468 987</b>	<b>2 162 734 158</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Concours bancaires	12	49 471 151	40 612 398
Emprunts et dettes rattachées	13	1 326 244 287	1 340 722 752
Dettes envers la clientèle	14	98 899 339	89 932 123
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	51 714 155	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés		121 030 859	125 143 492
Passifs d'impôts différés	10	9 071 753	4 510 934
Autres passifs	15	119 822 250	124 147 637
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 776 253 794</b>	<b>1 775 948 425</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		168 855 512	158 772 335
Effet des modifications Comptales		(3 821 145)	(3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>219 034 367</b>	<b>208 951 190</b>
Résultat Consolidé		20 706 291	11 040 307
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (PART GROUPE)</b>	16	<b>239 740 658</b>	<b>219 991 497</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	17	<b>178 474 535</b>	<b>166 794 235</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>418 215 193</b>	<b>386 785 732</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>2 194 468 987</b>	<b>2 162 734 158</b>

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2022**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>200 779 020</b>	<b>160 477 556</b>
Engagements de financements en faveur de la clientèle	104 670 227	80 303 761
Engagements donnés en faveur des banques(*)	59 160 000	45 360 000
Engagements sur titres	36 948 793	34 813 795
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>321 521 049</b>	<b>294 316 439</b>
Garanties reçues	7 931 611	11 860 539
Intérêts à échoir sur contrats actifs	191 911 027	195 051 295
Garanties reçues des adhérents	121 678 411	87 404 605
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>186 558 569</b>	<b>127 620 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	186 558 569	127 620 000

(\*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc.	31-déc.
		2022	2021
<b>Produits d'exploitations</b>			
Revenu de crédit bail	18	210 186 753	209 879 210
Revenu du factoring	19	18 278 634	15 032 021
Revenu des opérations de location longue durée		38 730 560	32 422 555
Autres produits d'exploitation		2 802 300	2 906 200
Produits des placements		6 507 392	2 945 575
<b>Total des Produits d'exploitations</b>		<b>276 505 639</b>	<b>263 185 561</b>
Coût des opérations de location longue durée		(22 079 206)	(20 304 029)
Intérêts et charges assimilés	20	(104 306 442)	(107 741 494)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>150 119 991</b>	<b>135 140 038</b>
<b>Charges d'exploitations</b>			
Charges de personnel		(47 222 909)	(43 010 094)
Autres charges d'exploitation		(29 682 322)	(30 912 215)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 983 828)	(4 255 715)
<b>Total des Charges d'exploitations</b>		<b>(81 889 059)</b>	<b>(78 178 024)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>68 230 932</b>	<b>56 962 014</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(16 927 833)	(33 155 335)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(5 739 195)	(7 197 774)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 563 904</b>	<b>16 608 905</b>
Autres gains ordinaires		2 144 316	1 718 769
Autres pertes ordinaires		(738 039)	(1 992 768)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>46 970 181</b>	<b>16 334 906</b>
Impôts différés		681 291	1 796 768
Impôts exigibles		(18 162 055)	(11 552 459)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>29 489 417</b>	<b>6 579 215</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	64 826	192 496
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>29 554 243</b>	<b>6 771 711</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(8 847 952)	4 268 596
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>20 706 291</b>	<b>11 040 307</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,917</b>	<b>1,022</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

		<b>31-dec</b>	<b>31-dec</b>
	<b>Notes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	914 739 462	876 463 514
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	339 449 580	338 123 387
Financements des adhérents	24	(354 999 008)	(320 401 495)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 764 555)	(25 854 999)
Intérêts payés		(59 663 540)	(61 156 522)
Impôts et taxes payés		(65 924 427)	(71 043 882)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(629 692 079)	(585 353 392)
Autres flux de trésorerie		(104 138 950)	(49 402 465)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>14 006 483</b>	<b>101 374 146</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(32 658 627)	(38 485 615)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 105 099	5 423 690
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(3 663 208)	(1 087 841)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 650 407	2 038 978
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(29 566 329)</b>	<b>(32 110 788)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	30	(11 092 596)	(12 258 907)
Encaissements provenant des emprunts		295 227 771	297 743 756
Remboursement d'emprunts		(377 169 386)	(344 082 769)
Flux liés au financement à court terme		38 876 928	53 193 208
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(54 157 283)</b>	<b>(5 404 713)</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>7 041 533</b>	<b>1 110 098</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(62 675 596)</b>	<b>64 968 744</b>
Trésorerie au début de l'exercice		106 875 035	41 906 291
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>44 199 439</b>	<b>106 875 035</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2022

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE**

#### **1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe**

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2022 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2022, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2022 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

Il convient de signaler que les sociétés de Zambie, Tanzanie et Kenya ont été retirées du périmètre de consolidation de 2022.

#### ▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing & Factoring, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest–Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** : constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar** : constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

#### ▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.
- **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)** : est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

#### **1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe**

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

**L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :**

Tableau des Participations au 31 Décembre 2022

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
<b>Total</b>	<b>966 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>500</b>	<b>100,00%</b>	<b>500</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>30 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 114 924</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 187 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100,00%</b>



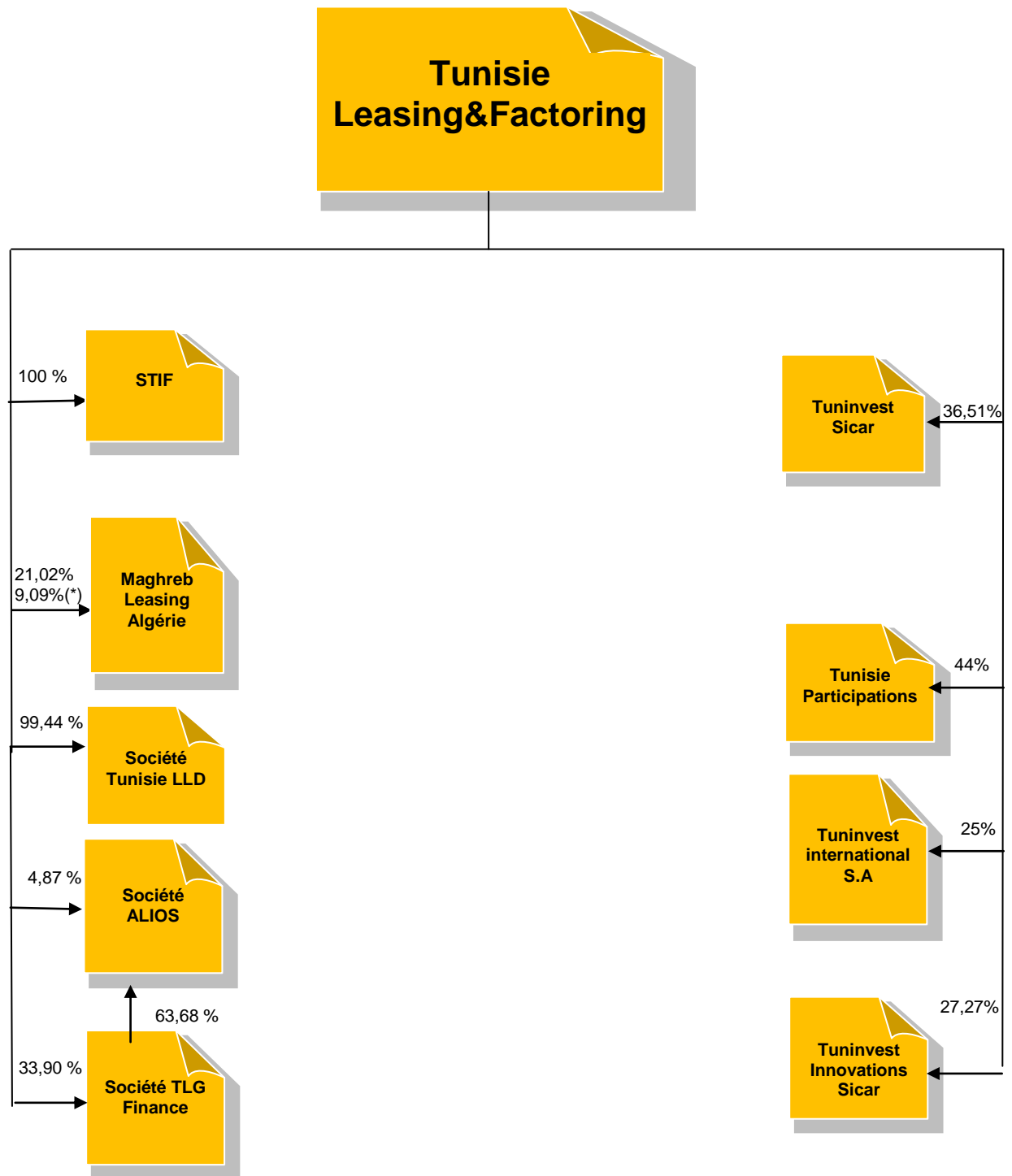
Tableau 2

**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2022**

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Valeurs																		
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
<b>Total</b>	<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,44%</b>	<b>0,00%</b>	<b>4,87%</b>	<b>21,59%</b>	<b>33,90%</b>	<b>0,00%</b>	<b>21,02%</b>	<b>9,09%</b>
<b>Total participation</b>	<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,00%</b>		<b>27,27%</b>		<b>100,00%</b>		<b>99,44%</b>		<b>26,45%</b>		<b>33,90%</b>		<b>30,11%</b>	

(\*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
DU 31 Décembre 2022**



(\*) A Travers des contrats de portage

## **NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Degré de contrôle</b>	<b>Méthode retenue</b>
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

(1) Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

### **2.2 : Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

### **2.3 : Modalités de consolidation**

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

#### **▪ Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

#### **▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### **2.4 : Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

### **▪ Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

### **▪ Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

### **NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2023-02 du 24 Février 2023.

### **NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

#### **4.1 : Base de préparation des états financiers**

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

#### **4.2 : Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

### **4.3 : Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)**

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en



vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### **4.6 : Politique de provisions**

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

##### **4.6.1 : Provision à caractère individuel**

###### ***Société mère (Activité Leasing)***

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

**Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :**

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

#### **Filiale (Maghreb Leasing Algérie)**

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

#### **Filiale (Alios)**

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing & Factoring. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.  
Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.  
Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1<sup>er</sup> jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

### **Activité Factoring**

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
  - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
  - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### **4.6.2 : Provision à caractère général**

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

#### **4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing**

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux

implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

#### **4.8 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### **4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée**

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2022	31-déc 2021
-Banques	93 413 674	147 206 163
-Caisses	256 916	281 270
<u>Total général</u>	<u>93 670 590</u>	<u>147 487 433</u>

## NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

### 6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Encours financiers	1 520 853 754	1 522 735 189
- Impayés	324 021 279	291 811 928
- Interets echus différés	(6 181 653)	(6 344 814)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	10 224 900	8 054 395
<u>Total brut des creances de leasing</u>	<u>1 848 918 280</u>	<u>1 816 256 698</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(89 035 507)	(84 095 074)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(126 172 143)	(131 983 779)
- Provisions collectives	(18 071 945)	(17 438 695)
- Produits réservés	(16 218 622)	(17 512 088)
<u>Total des provisions</u>	<u>(249 498 217)</u>	<u>(251 029 636)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 599 420 063</u>	<u>1 565 227 063</u>

## 6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	236 488 186	219 755 643
<u>Montant brut</u>	236 488 186	219 755 643
A déduire :		
- Provisions	(74 562 114)	(77 739 347)
- Produits réservés	(4 097 034)	(7 794 010)
<u>Montant net</u>	157 829 038	134 222 286
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	87 533 093	72 056 285
<u>Montant brut</u>	87 533 093	72 056 285
A déduire :		
- Provisions	(51 610 029)	(54 244 432)
- Produits réservés	(12 121 588)	(9 718 078)
<u>Montant net</u>	23 801 476	8 093 775
<b><u>Solde des clients et comptes rattachés</u></b>	181 630 514	142 316 061

## NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2022, comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	161 656 459	128 508 840
Comptes des acheteurs export	2 351 625	1 586 359
Comptes des acheteurs import	11 664 584	8 718 970
<u>Sous total</u>	(A) 175 672 668	138 814 169
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 756 485)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(188)	(96)
<u>Montant net</u>	169 890 887	132 947 705
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	243 661	214 167
Fonds de garantie	16 187 068	12 954 355
Compte import/Export	11 664 584	8 718 970
Disponible	23 618 842	28 991 597
<u>Sous total</u>	(B) 51 714 155	50 879 089
<b><u>Encours de Financement des adhérents</u></b>	(A) - (B) 123 958 513	87 935 080

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Titres immobilisés	15 933 420	14 891 708
<b><u>Total brut</u></b>	<b>15 933 420</b>	<b>14 891 708</b>
<u>Montant libéré</u>	15 933 420	14 891 708
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 485 084)	(402 132)
<b><u>Total net</u></b>	<b>14 448 336</b>	<b>14 489 576</b>
	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Les titres mis en équivalence	2 633 842	2 745 338



## NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	5 000		1997	-
- SPCS	174 990	1 819 178		2009/2016	4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910	42 910	2000	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100		2010	-
- Société BYZACENE	1 005	100 500	100 500	2006	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 193 616	76 647	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650	403 393	2012	1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	20 876	2 087 600		2013/2014/2016	11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	4 911	1 985 741	861 633	2016	7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000		2018	10,10%
- Société SGTM	5 000	500 000		2018	4,03%
- Société STLV	1	125		2019	
- Société TPAP	220 000	2 200 000		2022	1,80%
		<u>15 933 420</u>	<u>1 485 084</u>		

## NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 615 769	51 925	2 188 778	36,51%
* Tunisie participations	2 200	232 197	6 647	241 045	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	7 831	202	9 283	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	52 324	6 053	194 737	27,27%
	<u>660 894</u>	<u>1 908 121</u>	<u>64 826</u>	<u>2 633 842</u>	

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES  
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2022  
(exprimé en dinars)

### NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	29 414 860	794 304	556 153	942 835	704 953	31 003 198	29 048 817	731 728	1 345 505	669 647	30 456 403	546 795
Logiciels (en cours)		944 346	-	99 414	-942 835	-	100 925	-	-	-	-	-	100 925
Ecart d'acquisition		626 515	-	-	-	-	626 515	626 515	-	-	-	626 515	-
<b>TOTAUX</b>		<b>30 985 720</b>	<b>794 304</b>	<b>655 567</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 730 638</b>	<b>29 675 332</b>	<b>731 728</b>	<b>1 345 505</b>	<b>-</b>	<b>31 082 918</b>	<b>647 720</b>

### NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 532 586	58 446	-	-	-	8 591 032	-	-	-	-	-	8 591 032
Constructions	5%	39 123 245	364 255	-	24 340 065	1 341 985	62 485 581	16 769 874	88 491	1 550 926	-	18 409 291	44 076 290
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	129 925 020	4 018 256	29 974 484	-	13 164 059	150 753 700	44 027 415	2 128 458	14 974 984	12 067 222	49 063 635	101 690 065
Mobilier de bureau	10% et 20%	10 549 302	102 846	1 035 204	-	353 352	11 334 000	871 955	73 830	216 567	149 280	1 013 071	10 320 929
Matériel informatique	15% et 33%	12 676 412	182 570	1 437 877	-	412 617	13 884 241	11 369 854	259 594	774 160	405 553	11 998 055	1 886 186
Installations générales	10% et 15%	26 450 312	304 670	8 355 870	-	1 746 213	33 364 639	19 369 320	139 327	1 159 728	972 169	19 696 207	13 668 432
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		18 362 716	-	5 977 349	(24 340 065)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>245 650 263</b>	<b>5 031 043</b>	<b>46 780 782</b>	<b>-</b>	<b>17 018 226</b>	<b>280 443 863</b>	<b>92 439 089</b>	<b>2 689 700</b>	<b>18 676 364</b>	<b>13 594 224</b>	<b>100 210 929</b>	<b>180 232 934</b>
<b>Total des Valeurs Immobilisées</b>		<b>276 635 984</b>	<b>5 825 347</b>	<b>47 436 350</b>	<b>-</b>	<b>17 723 179</b>	<b>312 174 502</b>	<b>122 114 421</b>	<b>3 421 428</b>	<b>20 021 869</b>	<b>14 263 871</b>	<b>131 293 846</b>	<b>180 880 654</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

## NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(770 166)	(936 188)
- Passif d'impôt différé, MLA	(7 832 307)	(2 438 672)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(469 280)	(1 136 074)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(9 071 753)</u>	<u>(4 510 934)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	8 463 693	7 948 424
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	7 529 484	1 814 831
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 014 003	2 770 359
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>19 007 180</u>	<u>12 533 614</u>
<b><u>Total des impôts différés</u></b>	<b><u>9 935 427</u></b>	<b><u>8 022 680</u></b>

## NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Clients autres sociétés du groupe	1 415 781	1 070 083
- Fournisseurs, avances	4 600 788	10 512 752
- Prêts au personnel	2 057 635	2 301 743
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	309 709	342 098
- Avances et acomptes au personnel	338 519	164 925
- Crédit d'impôt	11 272 590	14 530 917
- Crédit TVA	9 001 441	9 442 241
- Autres comptes débiteurs	9 812 943	11 134 119
- Produits à recevoir des tiers	3 724 000	2 647 181
- Effet à recevoir	3 119 969	8 394 900
- Charges constatées d'avance	12 010 400	8 488 176
- frais d'émission des emprunts à long terme	3 162 951	3 783 161
<u>Total brut</u>	<u>60 826 726</u>	<u>72 812 296</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(149 615)	(149 615)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(168 244)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(89 317)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(6 029 643)	(2 797 078)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>54 194 286</u></b>	<b><u>69 396 546</u></b>

## NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Banques, découverts	49 471 151	40 612 398
<u>Total général</u>	<u>49 471 151</u>	<u>40 612 398</u>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	196 277 816	171 898 669
- Banques étrangères	398 922 144	483 524 233
- Emprunts obligataires	234 749 360	233 160 400
- Crédit à court terme	1 059 776	929 539
- Ligne d'avance	39 200 000	34 200 000
- Certificat de dépôts	1 000 000	1 000 000
- Crédit ALIOS	423 491 139	381 953 315
- Crédit Leasing LLD	6 723 969	6 137 972
<u>Total emprunts</u>	<u>1 301 424 204</u>	<u>1 312 804 128</u>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 432 595	2 050 630
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	8 502 621	11 336 164
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 923 401	14 566 173
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts	(38 534)	(34 344)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>24 820 084</u>	<u>27 918 623</u>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 326 244 287</u></b>	<b><u>1 340 722 752</u></b>

## NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>171 898 669</b>	<b>2 389 805</b>	<b>142 045 171</b>	<b>120 055 829</b>	<b>196 277 816</b>	<b>105 789 707</b>	<b>90 488 109</b>
* AMEN BANK	26 633 333		10 000 000	12 300 000	24 333 333	12 200 000	12 133 333
* ATB	6 833 333		-	2 000 000	4 833 333	2 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	374 685			374 685	-	-	-
* BH	13 118 370		10 000 000	6 353 061	16 765 309	11 912 250	4 853 059
* BH FACTO	2 512 148		-	1 379 878	1 132 270	905 816	226 454
* BNP (MLA)	7 942 307	669 554	6 714 000	6 542 359	8 783 502	5 595 500	3 188 003
* CITIBANK (MLA)	1 754 400	147 900	-	1 902 300	-	-	-
* AL BARAKA BANK (MLA)	5 635 587	475 105	-	3 400 721	2 709 971	-	2 709 971
* AL SALAM(MLA)	13 015 589	1 097 245	11 696 171	6 997 337	18 811 669	10 886 193	7 925 476
* AL BARAKA BANK	5 000 000		24 000 000	5 000 000	24 000 000	6 666 667	17 333 333
* A.B.C TUNISIE	-		24 000 000	18 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* ATTIJAR I BANK	16 500 019		10 000 000	7 833 325	18 666 694	12 166 701	6 499 993
* BIAT	41 857 145		10 000 000	13 523 810	38 333 335	27 111 111	11 222 224
* CITI BANK	4 500 000		17 100 000	21 600 000	-	-	-
* BT 2017	8 946 591		-	3 805 856	5 140 735	1 512 670	3 628 065
* STB 2018	7 250 000		-	3 000 000	4 250 000	1 750 000	2 500 000
* BTE FACTO	2 811 889		-	1 527 805	1 284 084	886 098	397 986
* ATB FACTO	2 800 000		-	800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
* AL BARAKA BANK FACTO			2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
* BT FACTO			7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	205 826		-	205 826	-	-	-
* AMEN BANK 2021(LLD)	3 507 449		-	1 259 091	2 248 358	865 906	1 382 452
* ATB 2018 (LLD)	-		-	-	-	-	-
* ATB 2019 (LLD)	699 999		-	699 999	-	-	-
* ATB 2022 (LLD)			2 800 000	-	2 800 000	1 866 667	933 333
* AL BARAKA BANK(LLD)			3 735 000	1 323 097	2 411 903	503 972	1 907 931
* AL BARAKA BANK(LLD)			3 000 000	226 680	2 773 320	1 326 823	1 446 497
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>483 524 233</b>	<b>20 221 828</b>	<b>73 182 600</b>	<b>178 006 517</b>	<b>398 922 144</b>	<b>257 196 093</b>	<b>141 726 051</b>
* BEI	29 689 597		-	4 271 944	25 417 653	22 738 960	2 678 693
* BIRD	11 613 372		-	2 230 912	9 382 460	7 722 222	1 660 238
* B.A.D	919 921		-	849 154	70 767	-	70 767
* BERD	34 565 143		-	11 521 714	23 043 429	11 521 714	11 521 715
* SANAD	47 486 662		-	12 771 288	34 715 374	20 415 288	14 300 086
* PROPARCO	36 542 334		-	10 440 667	26 101 667	15 661 000	10 440 667
* RESPONSABILITY SICAV LUX	3 965 176		-	3 965 176	-	-	-
* DEG 2017	11 085 000		-	11 085 000	-	-	-
* SYMBIOTICS 2019	17 654 187		-	7 061 675	10 592 512	3 531 191	7 061 321
* FADES 2018	6 962 431		-	994 633	5 967 798	4 973 166	994 632
* BIO-2021	43 233 750		-	12 352 500	30 881 250	18 528 750	12 352 500
* FRANSABANK (MLA)	4 638 904	391 071	22 380 000	4 823 896	22 586 079	16 801 819	5 784 260
* ABC (MLA)	30 431 911	2 565 481	-	8 578 863	24 418 529	15 067 094	9 351 435
* CPA (MLA)	80 840 000	6 815 000	-	30 461 667	57 193 333	34 564 667	22 628 667
* BDL (MLA)	59 727 000	5 040 693	-	22 940 436	41 827 257	25 180 884	16 646 373
* TRUST BANK (MLA)	2 895 613	244 107	8 952 000	3 875 046	8 216 674	6 649 815	1 566 858
* AGB (MLA)	29 412 000	2 479 500	20 365 800	13 092 409	39 164 891	33 979 817	5 185 075
* NATEXIS	3 440 000	290 000	21 484 800	4 904 950	20 309 850	12 924 450	7 385 400
* BNA	15 208 421	1 282 105	-	7 329 123	9 161 404	1 832 281	7 329 123
* CNEP BANQUE	13 212 811	1 113 871	-	4 455 464	9 871 218	5 102 976	4 768 242
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>655 422 902</b>	<b>22 611 632</b>	<b>215 227 771</b>	<b>298 062 346</b>	<b>595 199 960</b>	<b>362 985 800</b>	<b>232 214 160</b>

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire	154 004 200		80 000 000	50 671 640	183 332 560	125 582 160	57 750 400
* Emprunt Obligataire subordonné	70 900 200		-	19 483 400	51 416 800	36 098 400	15 318 400
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	8 256 000	696 000	-	8 952 000	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>233 160 400</b>	<b>696 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>79 107 040</b>	<b>234 749 360</b>	<b>161 680 560</b>	<b>73 068 800</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>888 583 302</b>	<b>23 307 632</b>	<b>295 227 771</b>	<b>377 169 386</b>	<b>829 949 320</b>	<b>524 666 360</b>	<b>305 282 960</b>

## NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	33 132 769	27 394 301
- Dépôts et cautionnements reçus	65 766 570	62 537 823
<b>Total général</b>	<b>98 899 339</b>	<b>89 932 123</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	428 080	298 577
- Personnel, provisions pour congés payés	1 227 768	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	1 417 886	1 189 467
- Fonds social	1 414 971	803 252
- Etat, retenues sur salaires	506 991	425 647
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	878 932	662 762
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 832 254	2 621 417
- Etat, TVA à payer	13 943 499	12 656 268
- Etat, autres impôts et taxes à payer	6 270 533	3 594 498
- Avance sur titres immobilisés	840 467	534 369
- Actionnaires, dividendes à payer	1 831 159	1 748 189
- C.N.S.S	3 896 366	6 686 224
- Autres comptes créditeurs	35 633 272	45 427 374
- Diverses charges à payer	9 021 245	7 873 831
- Produits constatés d'avance	8 707 122	4 779 769
- Compte adheent à regulariser	1 367 736	913 735
- Autres provisions pour risques	28 603 968	32 603 185
<b>Total</b>	<b>119 822 250</b>	<b>124 147 637</b>

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		21 031 862	26 431 862
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement		113 303	-
- Ecart de conversion		26 489 963	21 826 735
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 908 121	1 891 947
- Dividendes reçus des filiales		4 275 853	5 537 430
- Résultats reportés		99 377 382	89 625 334
- Modification Comptable		(3 821 144)	(3 821 145)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>219 034 367</u>	<u>208 951 190</u>
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		29 489 417	6 579 215
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	64 826	192 496
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(8 847 952)	4 268 596
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</u>		<u>20 706 291</u>	<u>11 040 307</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>239 740 658</u>	<u>219 991 497</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	<b>1,917</b>	<b>1,022</b>

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-22

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissemment	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Modifications comptables	Résultat consolidé de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2020</b>	<b>54 000 000</b>	<b>4 743 880</b>	<b>12 107 184</b>	<b>27 436 462</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>22 685 924</b>	<b>1 390 903</b>	<b>14 819 050</b>	<b>68 062 728</b>	<b>(2 940 279)</b>	<b>8 098 715</b>	<b>214 181 409</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021		656 120		(1 004 600)					(14 819 050)	16 777 266		(1 609 736)	-
Réserve spéciale de reinvestissemment approuvée devenue libre			(7 825 000)							7 825 000			-
Modifications comptables											(880 865)	880 865	-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								501 044	528 968	5 856 802		(7 369 844)	(483 030)
Dividendes reçus des filiales intégrées									5 008 462	(5 008 462)			-
Ecart de conversion							(859 189)						(859 189)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020										(3 888 000)			(3 888 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2021												11 040 307	11 040 307
<b>Solde au 31 Décembre 2021</b>	<b>54 000 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>4 282 184</b>	<b>26 431 862</b>	<b>3 776 843</b>	<b>-</b>	<b>21 826 735</b>	<b>1 891 947</b>	<b>5 537 430</b>	<b>89 625 334</b>	<b>(3 821 144)</b>	<b>11 040 307</b>	<b>219 991 498</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2022				(5 400 000)					(5 537 430)	18 062 642		(7 125 212)	-
Réserve spéciale de reinvestissemment approuvée devenue libre			2 200 000							(2 200 000)			-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								16 174	176 323	3 388 936		(3 915 095)	(333 662)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 099 530	(4 099 530)			-
Subvention d'investissement obtenue						141 958							141 958
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(28 655)							(28 655)
Ecart de conversion							4 663 228						4 663 228
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021										(5 400 000)			(5 400 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2022												20 706 291	20 706 291
<b>Solde au 31 Décembre 2022</b>	<b>54 000 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>6 482 184</b>	<b>21 031 862</b>	<b>3 776 843</b>	<b>113 303</b>	<b>26 489 963</b>	<b>1 908 121</b>	<b>4 275 853</b>	<b>99 377 382</b>	<b>(3 821 144)</b>	<b>20 706 291</b>	<b>239 740 658</b>

## NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	92 778 035	92 778 035
- Ecart de conversion	18 446 167	8 214 972
- Dans les réserves	10 401 156	10 269 646
- Dans le résultat	(A) 9 841 463	6 215 096
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	87 354	74 438
- Dans le résultat	(A) 18 320	21 147
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	12 121 865	12 068 575
- Dans les réserves	(3 060 965)	(3 031 098)
- Dans le résultat	(A) (28 553)	(29 866)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	25 154 272	25 898 695
- Dans les réserves	(39 887 386)	(28 776 517)
- Dans le résultat	(A) (983 278)	(10 474 973)
<b><u>Total des intérêts minoritaires</u></b>	<b>178 454 535</b>	<b>166 794 235</b>
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) 8 847 952	(4 268 596)

## NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- intérêts conventionnels	200 403 949	205 305 676
- Intérêts intercalaires	429 789	465 921
<b><u>Revenus bruts de leasing</u></b>	<b>(A) 200 833 739</b>	<b>205 771 597</b>
- Intérêts de retard	(B) 8 597 085	8 211 731
<b><u>Total des autres produits</u></b>	<b>8 597 085</b>	<b>8 211 731</b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 454 834)	(4 781 595)
. Intérêts de retard	(5 737 763)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	6 607 123	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs	4 341 403	153 972
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>(C) 755 929</b>	<b>(4 104 118)</b>
<b><u>Total des revenus du leasing</u></b>	<b>(A)+(B)+(C) 210 186 753</b>	<b>209 879 210</b>

## NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2022, se présente ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Commissions de factoring	5 408 942	4 734 670
- Intérêts de financement	12 869 692	10 297 351
<u>Total</u>	<u>18 278 634</u>	<u>15 032 021</u>

## NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	21 965 075	21 976 341
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 241 849	16 171 771
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	58 168 873	61 758 225
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 470 658	1 515 474
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>99 846 455</u>	<u>101 421 811</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 114 447	1 286 193
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	73 528	23 156
- Autres	3 272 012	5 010 334
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>4 459 987</u>	<u>6 319 683</u>
<u>Total général</u>	<u>104 306 442</u>	<u>107 741 494</u>

## NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	20 114 547	22 692 775
- Dotations aux provisions collectives	-	2 229 788
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(10 403 479)	(9 842 063)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	570 615	916 629
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(306 125)	(572 909)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	17 824 193	15 877 200
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(12 734 971)	(3 408 536)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	17 982 772	19 591 649
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(28 046 895)	(21 984 885)
- Pertes suite à la radiation de créances	8 333 060	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(537 536)	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(7 446 351)	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(349 173)	(614 337)
- Pertes sur créances irrécouvrables	12 770 995	8 253 096
- Encaissement sur créances radiées	(899 209)	(652 799)
<b>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>16 927 833</b>	<b>33 155 335</b>

## NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	1 103 432	4 166 814
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(26 328)	(10 044)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	2 023 860	212 163
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(30 046)	(851 534)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	5 716 718	4 059 901
- Reprise de provisions pour risques et charges	(2 767 735)	(1 600 155)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	414 488
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(414 488)	-
- Apurement des comptes d'actifs	1 158	806 142
- Perte nettes sur cession des titres de participation	132 624	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>5 739 195</u>	<u>7 197 774</u>

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	71 104 339	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(67 369 456)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 727 580)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12 516 433	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	(973 131)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 189 965)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 048 282	7 189 965
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 005 279)	(4 184 214)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 778 163	4 005 279
- TVA collectées	82 060 145	84 183 205
- Loyers encaissés	805 507 932	775 059 803
- Intérêts de retard	3 050 646	3 720 460
- Créances virées en Pertes	(8 526 223)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	630 822	1 963 290
- Remboursements anticipés	26 167 789	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	666 545	508 747
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b>914 739 462</b>	<b>876 463 514</b>

## NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
Encours de Financement des adhérents en début de période	87 934 797	89 880 312
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(123 958 230)	(87 934 797)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(932 449)	(1 487 949)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 386 449	932 449
Financement des adhérents (TND + €)	354 999 008	320 401 495
Produits à recevoir en début de période	3 849	7 135
Produits à recevoir en fin de période	(4 520)	(3 849)
Produits perçus d'avance en début de période	(1 216 399)	(946 063)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 871 458	1 216 399
Revenus du factoring	18 306 968	15 126 992
Récupération frais bancaires	26 650	28 742
Récupération frais de justice	2 750	3 018
TVA collectée	1 029 249	899 503
<b><u>Encaissements reçus des acheteurs</u></b>	<b>339 449 580</b>	<b>338 123 387</b>

**NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	77 022 852	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(75 884 516)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 219 491)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	113 062	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	572 454 553	524 924 156
- TVA sur Investissements	57 205 619	53 040 236
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>	<b>629 692 079</b>	<b>585 353 392</b>

**NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	556 545	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	32 102 082	38 395 122
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>32 658 627</b>	<b>38 485 615</b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 093 577	5 378 217
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 522	45 473
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>5 105 099</b>	<b>5 423 690</b>

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	1 463 208	1 087 841
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 200 000	-
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<b>3 663 208</b>	<b>1 087 841</b>

**NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	589 469	734 463
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	660 938	912 400
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(392 115)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	792 115	392 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<b>1 650 407</b>	<b>2 038 978</b>

**NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Dividendes	(11 092 596)	(12 258 907)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<b>(11 092 596)</b>	<b>(12 258 907)</b>

**NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

	31-déc. 2022	31-déc. 2021
- Banques	93 413 674	147 206 163
- Caisses	256 916	281 270
- Banques, découverts	(49 471 151)	(40 612 398)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<b>44 199 439</b>	<b>106 875 035</b>

## **NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS**

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.



La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement partiel a été notifié à la société au titre de l'exercice 2018 en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à TLF un complément d'impôt de 438 534 DT dont 287 796 DT de pénalités et de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 450 255 DT à 207 283 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

4- MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD ramenant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2022 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

## **NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

#### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours de l'année 2022, TLF a mis en force 44 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 7 165 KDT. La marge brute réalisée au 31 décembre 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 711 KDT. Au 31 décembre 2022, l'encours financier s'élève à 10 709 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures. Les charges supportées durant l'année 2022 s'élèvent à 152 KDT.

#### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1er janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Un deuxième avenant a été signé le 1er janvier 2022, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 90 640 € à partir de l'exercice 2021.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 308 KDT.

Le solde des produits à recevoir auprès de MLA, relative à cette convention, s'élève au 31 décembre 2022 à 603 KDT.

#### **AMEN BANK**

Au 31 Décembre 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 3 927 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 24 333 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 694 KDT.

#### **PGI HOLDING**

##### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'année 2022 s'élève à 160 KDT (HT).

### **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

### **Sté TLG Finance**

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 40 KDT KDT à la fin de l'exercice 2022.

La charge supportée en 2022 par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant s'élève à 6 KDT.

### **POULINA HOLDING**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 3 120 KDT.

## **TAYSIR MICROFIANCE**

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 30 août 2022 a autorisé la cession de sa participation dans Taysir Microfinance au profit de la société Horchani Finance.

La valeur des actions comptabilisées à la date de cession, après la constatation de la perte sur les titres de 505 663 dinars en 2018, s'élève à 660 938 dinars. Le prix de cession global calculé sur la base de 270 dinars par action, s'élève à 1 784 430 dinars, soit une plus-value réalisée de 1 123 492 dinars.

La plus-value calculée par référence au coût historique des titres, qui est 1 166 600 dinars, n'est que de 617 830 dinars.

## **NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,**

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

#### **1. Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 28 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 2.194.468.987 DT, un bénéfice net de 20.706.291 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 44.199.439 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **2. Fondement de l'opinion avec réserve**

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (*cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation*).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 28 mars 2023 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 378 KDT, représentant -6,83% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2022, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **3. Observation**

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui indique l'avancement sur le redressement fiscal subi par Maghreb Leasing Algérie au titre des exercices de 2008 à 2011. L'affaire portée devant le tribunal administratif suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

#### **Processus de consolidation**

##### **➤ Risque identifié**

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est

présent actuellement dans sept pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

## **5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers

consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **8. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

**Tunis, le 31 Mars 2023**

## **Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

Limited  
MUSTAPHA MEDHIOUB

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

JAOUHAR BEN ZID